

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juin 2023

**TRANSPOSITION DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)**

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS303

présenté par
M. Margueritte, rapporteur

ARTICLE 9

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« liées au dispositif »

les mots :

« prévues aux articles L. 3312-4 et L. 3315-1 à L. 3315-3 ou L. 3325-1 à L. 3325-4 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.